

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 5

Artikel: Documents inédits sur Mme de Warens
Autor: Montet, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourra faire aucun acquis particulier (sinon dans les Ventes judiciaires et Enquans publics) sans s'être premièrement présenté à la commune et sans avoir obtenu d'elle la permission et, à ce défaut, il sera permis à la communauté de pouvoir rétractionner pendant le terme d'un an et pour à compte depuis le jour que la vente leur sera venue à notice, sans aucune opposition ; 4° finalement et en quatrième lieu, les dits réfugiés seront obligés d'entretenir eux-mêmes leurs pauvres, comme aussi les enfants illégitimes qui pourront naître d'eux ou de ceux qu'ils pourraient retirer. Les frais du voyage sont compensés, pour bonnes considérations.

C'est ainsi que se termina une querelle qui durait depuis plus d'un an et demi. Ce n'est pas à dire du reste que le jugement de LL. EE. ait mis fin à toutes les contestations, preuve en soit un acte de comparution devant le gouverneur Würstenberg, à Aigle, du 3 février 1743. Les sieurs Pierre Albertin et Etienne Martin, habitants perpétuels, sont cités par le syndic et assesseur consistorial Ruchet, assisté de M. l'avocat Genet, pour avoir refusé de prêter le serment d'indication, lorsqu'il s'est agi de la modération de leurs impôts. Le gouvernement leur donne tort et les condamne aux frais de la comparaisance.

Bex, octobre 1898.

AD. CORREVON, pasteur.

DOCUMENTS INÉDITS SUR M^{me} DE WARENS

(Suite et fin)

M. Hugonin lui transmet alors cette missive, qu'il avait reçue de M. Rovéréa le 5 novembre précédent.

« Je ne pouvais pas vous répondre d'abord, parce qu'il me
» convenait de communiquer la lettre de M^{me} de Vuarens à
» MM. de Quartéry ; un voyage que j'ai fait là-dessus m'a
» fait perdre la mémoire de cette affaire. D'ailleurs nous voyons
» bien que ces propositions ne sont que des pures balivernes

» et sommes confirmés dans la croyance où nous sommes,
» sous les indices trop visibles, qu'ils étaient tous d'entente
» pour tirer parti de la bourse des bonnes gens. Vous voyez
» comment elle continue à soutenir le parti des voleurs et
» canailles, et son chagrin de ce que nous avons ouvert les
» yeux trop tôt pour elle et trop tard pour nous. S'il était vrai
» qu'elle pût trouver quelqu'un qui voulut se mettre à notre
» place en nous remboursant seulement la moitié de nos
» avances, elle n'aurait pas besoin d'un acte par avance pour
» cela. — Nous voyons bien la raison pour laquelle elle fait
» cette tentative. — Mais si, contre toute espérance, il y avait
» quelque réalité, elle peut toujours compter sur ma parole et
» sur celle des dits MM. de Quartéry, que nous nous conten-
» terions de cette moitié et de perdre le surplus sur le même
» pied que je vous l'ai déjà écrit et que vous m'avez dit lui
» avoir communiqué. Nous nous rendrions bien vite à l'endroit
» qui nous serait désigné pour en passer un contrat dans les
» formes, étant bien fâché en particulier de m'être laissé
» engager à prendre des liaisons avec de pareilles gens. Je ne
» lui sais pas d'autre moyen de se tirer d'affaire avec nous
» que celui-là, d'autant que nous ne discontinuerons pas nos
» poursuites jusqu'à ce que nous nous soyons fait faire raison
» ou que nous soyons remboursés de cette moitié... »

C'était trop exiger, il faut le croire, de M^{me} de Warens que de prendre au mot sa promesse. Elle sait par cette réponse, une fois de plus, que le remboursement partiel de ses associés est l'unique solution pacifique d'un procès, qu'elle dit abhorrer. Il lui importerait donc de les remplacer le plus vite possible par les bailleurs de fonds, dont elle s'est vantée souvent d'avoir reçu des offres. Que fait-elle en cette circonstance?... Elle garde désormais un silence profond sur ce moyen de se tirer d'affaire, qui paraissait pour elle un jeu. Elle ne s'occupe plus que d'établir, dans la lettre ci-dessous, que le sacrifice de sa portion est suffisant pour lui mériter la paix :

« J'ai dit à M. De Courtilles ¹ d'aller mettre pied à terre
» chez vous, afin que pour le peu de temps qu'il a à demeurer

¹ Nom que s'était arrogé en Savoie un des favoris de M^{me} de Warens, le sieur Jean-Rodolphe Winzenried, originaire de Courtilles, au Pays de Vaud.

» au pays, il puisse du moins vous parler librement et en
» général de mes affaires. Par la grâce de Dieu je n'en ai
» point à présent qui doivent me chagriner, que celle qui
» concerne la Société de Chamonix, qui aurait parfaitement
» bien réussi si ces Messieurs avaient voulu. M. De Courtilles
» est chargé de vous en faire un petit détail. Je vous prie en
» grâce de vouloir m'obtenir de ces Messieurs de me voir en
» paix avec eux. Je ne leur demande rien ; je n'ai rien eu d'eux
» que beaucoup de peines et d'embarras. Ils ont la meilleure
» entreprise de Savoie entre les mains ; il ne tient qu'à eux
» d'en tirer bon parti, je leur souhaite toutes sortes de bonheur
» dans leur entreprise, mais je désire aussi de tout mon cœur
» qu'ils me laissent comme ils m'ont trouvée. J'abhorre les
» procès ; à quoi bon se tourmenter les uns les autres. La vie
» est si courte qu'il faudrait la passer en paix. Je vous prie,
» mon cher neveu, de vouloir me servir en ami auprès de ces
» Messieurs afin qu'ils me laissent tranquille. Je me suis
» désistée amiablement de la portion qu'ils m'avaient accordée
» avec eux, à quoi bon plaider inutilement.... Je vous recom-
» mande M. Decourtilles et vous prie au cas qu'il ait besoin,
» de lui remettre quelque chose. Je vous en tiendrai compte... »

La nouvelle du rejet de ses avances, jointe aux malheurs qui l'accablaient alors à Chambéry, plongea M^{me} de Warens dans un découragement profond et durable. Pendant de longs mois elle cessa de donner signe de vie à son parent du Pays de Vaud, bien que ce dernier lui eût écrit encore vers la fin de mars 1748, l'invitant entre autres à fixer la date d'une prochaine entrevue à Genève. Cependant le 15 juillet elle finit par donner essor à son amertume : « Malheureusement pour moi », lui écrit-elle, « comme pour bien d'autres, les affaires des temps rendent
» les paiements des pensions en trésorerie si difficiles, qu'il ne
» m'a pas été possible d'arracher un quartier de la mienne
» depuis environ deux années. La cruelle grêle n'a rien laissé
» dans la petite campagne que j'habite. Toutes ces difficultés
» et malheurs joints ensemble m'empêchent cette année de
» pouvoir me rendre à votre chère invitation. Je me sens
» entièrement détruite ; le chagrin que me cause le procès que

» m'ont intenté M. Dequartéry et M. Derovéréaz m'a jetée dans
» le désespoir. Je leur ai procuré la meilleure entreprise qu'il
» y ait en Savoie, où il y aurait à gagner tout ce qu'ils auraient
» voulu. Je ne leur avais demandé, pour toute récompense,
» que de mettre mes fonds la dernière, après que tous les
» autres auraient fourni les leurs. Ils me l'ont accordé. J'ai
» compté sur leur parole comme sur l'Evangile. Je n'ai point
» eu l'esprit ni la précaution de m'en faire donner une déclara-
» tion particulière, comptant être avec des amis et des
» patriotes et je me vois moquée et ballotée de toutes parts.
» Cela est bien sensible pour moi. Je ne veux point être avec
» eux malgré eux ; ainsi j'ai pris le parti de renoncer à ma
» portion plutôt que de plaider. Voilà à quoi j'en suis. Je vous
» supplie, mon cher neveu, de vouloir engager ces messieurs
» de ne plus me chagriner. Ils ont de grands trésors entre les
» mains, Dieu leur en donne joie et non profit pour moi.
» J'aime mieux être pauvre le reste de mes jours que de faire
» un procès... »

Cette lamentable épître était bien propre à exciter des sentiments de pitié chez M^{me} et M. Hugonin. Ce dernier résolut de faire une pressante démarche en faveur de sa parente auprès de M. de Rovéréa. Pour cela il lui expédia les lettres reçues, avec prière de lui faire connaître les conditions dans lesquelles, lui et ses associés, seraient disposés à entrer en arrangement. MM. de Rovéréa et de Quartéry, fatigués d'un procès qui traînait en longueur et dont les frais menaçaient de tomber à leur charge, vu l'insolvabilité de la partie adverse, finirent par se contenter d'un dédommagement très minime. C'est, croyons-nous, de cet accord que doit provenir une dette de deux cents livres que M^{me} de Warens avait en 1751 vis-à-vis de chacun des deux frères de Quartéry et que M. Hugonin remboursa ¹.

L'exploitation malencontreuse, qui venait d'avoir sa fin, n'avait pas été la seule entreprise du même genre qui coûta des soucis à la « Baronne ». Presqu'à la même époque qu'elle

¹ Voyez lettre de M. de Quartéry à M. Hugonin, du 19 juillet 1751, et lettre de M^{me} de Warens au même de septembre 1751.

avait affirmé la concession de Chamounix, cette dame avait acquis les mines de la Haute-Maurienne, appartenant au marquis de la Roche, et avait constitué pour les mettre en rapport un groupe d'actionnaires différent de celui des mines de Chamounix. De ce côté-là lui survinrent aussi de cruelles déceptions, que M. Mugnier nous raconte en détail dans sa belle notice ¹. Nous ne toucherons à ce nouveau sujet qu'autant qu'il est en connexion directe avec les lettres de M^{me} de Warens, dont nous faisons le résumé. Celle du 30 septembre 1751, copiée ci-dessous, parle de la fonderie de pots en fer, attachée à ces mines ² :

« J'ai chargé M. De Courtilles de vous aller faire une petite
» visite de ma part et de vous présenter les prémices des petits
» ouvrages que je fais fabriquer dans notre fonderie. Quoique
» le fer soit une matière fort commune et dont on fait assez
» peu de cas pour l'ordinaire, je le regarde par d'autres yeux
» que ceux du vulgaire. C'est par cette raison que je lui ai
» donné la préférence sur les autres métaux pour être l'objet
» principal de mes occupations. Je souhaite de tout mon cœur
» que M. Decourtilles vous trouve tous en parfaite santé et que
» vous receviez cette petite marque de ma confiance d'aussi
» bon cœur que je vous la présente... »

Flattée et contente des éloges que M. Hugonin venait de lui adresser par écrit au sujet des échantillons d'objets de fonte qu'elle lui avait envoyés, elle l'invite, le 1^{er} décembre, à lui faire visite et à voir aussi l'établissement où ces produits sont fabriqués. Elle lui demande en même temps de lui procurer, par l'entremise du général Audibert ³, une lettre de recommandation pour le gouverneur de Savoie :

« Vous m'avez donné, lui écrit-elle, bien de la consolation,
» Monsieur et cher neveu, en m'écrivant par votre dernière
» que mes petits ouvrages vous avaient paru dignes de quelque
» attention. Si vous aviez sous vos yeux l'établissement, je me
» flatte que vous l'approuveriez encore davantage. Vous ne
» sauriez m'obliger plus sensiblement qu'en vous déterminant

¹ Aut. cité : M^{me} de Warens et Jean-Jacques Rousseau, p. 235 et suiv.

² Elle était établie au Reclus, faubourg de Chambéry.

³ Jean-Pierre Audibert, seigneur de Renens, lieutenant-général au service de Sardaigne, vivait alors à Vevey.

» de me venir faire une petite visite ; je serais bien charmée
» de pouvoir consulter vos lumières et votre amitié sur bien
» des cas qui pourraient me devenir fort avantageux, s'ils
» étaient cultivés ! L'explication en serait trop longue sur le
» papier. J'ai à vous demander une grâce à laquelle je serais
» fort sensible. Je me trouve associée avec un sujet, qui est
» un petit maître manqué, qui se fait tout blanc de son épée.
» Quoiqu'il n'ait jamais fait pour moi la moindre des choses
» et que ce soit à mes seuls talents qu'on doit toute la
» réussite de l'entreprise, comme je suis toujours allée bas
» bruit et sans faire claquer mon fouet, je suis bien aise dans
» cette circonstance, de me faire connaître à son Excellence
» M. le Gouverneur de Savoie par une recommandation qui
» soit dans le cas de pouvoir du moins dire ce que je suis.
» Comme M. le général Audibert est ami de M. le Gouverneur,
» vous m'obligeriez infiniment si vous pouviez l'engager
» d'écrire en ma faveur d'une façon distinguée et honorable,
» attendu que je suis à présent souvent dans le cas d'avoir
» besoin pour mes affaires de fabrique de la protection de
» M. le Gouverneur... »

Pendant son établissement à Jussy près de Thonon, M^{me} de Warens dépêcha à la Tour-de-Peilz son capitaine mineur avec les lignes d'introduction suivantes :

« Jussy, 17 octobre 1754.

» Je vous écris deux mots fort à la hâte par M. Merkel,
» notre capitaine mineur ¹, qui m'a promis de me donner des
» nouvelles de votre chère santé, en attendant le bonheur de
» vous voir ici, où je vous attends avec une grande impatience
» pour vous instruire à fond de mes affaires. Il pourra vous
» expliquer l'importance de mes travaux et les avantages qui
» en doivent résulter. Je vous recommande notre dit capitaine
» et vous prie de lui faire caresse, parce que c'est un fort
» honnête homme qui m'a toujours servi fidèlement et qui est
» très habile dans son art. S'il lui manquait quelque chose
» pour finir sa route je vous prie de vouloir le lui donner, je
» vous en tiendrai bon compte. »

¹ Frédéric Merkel, Saxon. M. Mugnier parle de ce personnage, ouv. cité p. 273, 323.

Au mois de novembre, M^{me} de Warens envoya à un certain M. Daviet, de Thonon ¹, qui devait se rendre en Suisse, un nouveau message pour M. Hugonin, avec prière de le lui remettre lui-même, en ajoutant des éclaircissements verbaux. Daviet ne se donna pas cette peine mais confia la lettre à une autre personne, sans la charger des instructions. A son retour, il fit croire qu'il avait vu M. Hugonin. Ce dernier, écrivant quelques jours après, révéla par hasard le mensonge. M^{me} de Warens en témoigne son mécontentement dans les lignes suivantes, tout en exposant dans le même écrit sa situation embarrassée :

« Evian, le 27 novembre 1754.

» J'ai été outrée d'apprendre que M. Daviet avait eu si peu
» d'égards pour moi et avait si fort négligé mes intérêts qu'il
» vous avait fait tenir ma lettre par une main étrangère. Ingrat
» et oubliant sans doute les services dont il m'est encore
» redevable, il m'a refusé la satisfaction d'aller vous assurer
» de vive voix de la sincérité de mes vœux pour tout ce qui
» vous regarde. Chargé de ma part de vous faire la narration
» de ma situation présente et un abrégé des travers dont ma
» trop grande bonté m'a rendue la victime, gagné sans doute
» par mes ennemis ou cherchant à en grossir le nombre, il a
» méprisé les promesses qu'il m'avait faites avant son départ.
» Je sens, mon cher neveu, combien l'embarras des mines
» cadre peu à une personne, qui était née pour le repos et la
» tranquillité. L'expérience m'a appris qu'il est nécessaire que
» j'y renonce pour ma santé. Le parti en est pris et je cherche,
» en m'en débarrassant, à m'assurer un morceau de pain à
» l'abri de tout événement. Réduite à moi-même, je verrai
» couler avec douceur le reste de mes jours et substituer les
» roses aux épines dont ma carrière a été remplie jusqu'à
» présent. Le peu que je viens de vous dire vous apprend que
» j'ai eu beaucoup de chagrins, mais vous laisse ignorer que
» pour le présent je manque du plus nécessaire. Vous n'en
» serez plus surpris quand j'aurai l'honneur de vous dire que,
» comptant sur un traité de pension de trois louis par mois,

¹ Voyez sur lui, Mugnier, p. 322 et 326.

» qui m'avait été fait par ma Compagnie ¹, j'ai substitué
» pendant dix-huit mois à des créanciers, pour des travaux,
» ma pension de la Cour ; que mes indignes associés, en ayant
» eu avis ont pris la résolution, en me cherchant mille chi-
» canes, de se dispenser pour un temps de me payer mes trois
» louis par mois, comptant par là qu'ils pourraient, me laissant
» sans argent, ou m'obliger de renoncer à la partie qui les
» regarde comme mes associés, ou de capituler à leur fantaisie.
» Je me vois obligée d'avoir recours à l'autorité souveraine
» pour y mettre ordre... »

Parmi les associés dont M^{me} de Warens parle si mal se trouvait le Lyonnais Camille Perrichon, chevalier des Ordres du Roi de France et membre de son Conseil d'Etat. Cet homme riche et considéré lui témoignait depuis de longues années une bienveillance particulière. Il lui avait rendu en mainte occasion d'importants services pécuniaires. Entré à sa sollicitation dans ses sociétés minières, notamment dans celle de la Haute-Maurienne, il avait acquis avec le temps un tiers des actions de cette entreprise. Ayant fini par s'apercevoir que M^{me} de Warens l'exploitait, il résolut d'acheter les siennes, mais une entente ne put avoir lieu, car elle en exigea un prix exorbitant. Sur ces entrefaites le marquis de la Roche, vendeur de la propriété qu'exploitait maintenant la Compagnie, réclama à M^{me} de Warens le dernier tiers de son prix d'achat. Comme elle fut incapable de payer, il la poursuivit devant le Sénat. M. Perrichon acquitta la dette et fut subrogé aux droits du marquis. Toutefois il ne put se faire rembourser et dut recommencer les poursuites le 13 avril 1753 ². A cette occasion, il renouvela par écrit sa dernière offre d'acheter pour la somme de dix mille livres toute la part des mines que M^{me} de Warens possédait encore. Il lui promit aussi la jouissance viagère du quart du revenu net de cette part et s'engagea à satisfaire en son lieu et place ses autres créanciers. Mais elle préféra laisser se continuer le procès. Le jugement qui intervint le 2 avril 1754, la condamna à payer à M. Perrichon l'argent qu'il avait livré au

¹ La Compagnie lui avait payé cette pension pendant six mois, mais cela par pure bienfaisance. (Voyez Mugnier, ouv. cité, p. 285.)

² Mugnier, p. 283.

marquis, avec intérêts et frais jusqu'à ce jour. A défaut de ce paiement il devait être mis en possession de tout ce qui était à elle dans ces mines. La part de M^{me} de Warens fut en effet vendue aux enchères et adjugée à M. Perrichon le 1^{er} septembre 1754¹. Dans cette situation désavantageuse, elle fit appel à la générosité de son ancien associé. Elle envoya un express à Lyon pour le prier de ne pas s'en tenir à cette vente forcée, qui devait causer grand dommage à « la baronne », mais de confirmer l'offre écrite qu'il avait faite l'année précédente. C'est du billet contenant cette offre qu'il est question dans sa lettre du 25 janvier 1755, ainsi conçue :

« J'ai envoyé un express à Lyon pour voir s'il y avait moyen
» de faire un accommodement à l'amiable avec M. Perrichon,
» ou du moins de faire valider le billet que j'ai du dit M. Per-
» richon, attendu que s'il venait à mourir sans cette précaution,
» cela me porterait un grand préjudice pour en être payé et
» comme ma santé est fort dérangée et que la vieillesse avance
» à grand pas, il faut tâcher de retirer au plus tôt quelque-
» chose du fruit de mes peines. Quand j'aurai fait toutes les
» diligences nécessaires à ce sujet, je n'aurai rien à me
» reprocher... »

M. Perrichon s'étant déclaré prêt à renoncer au bénéfice de la vente juridique qui avait eu lieu le 1^{er} septembre 1754, pour maintenir ses dernières propositions d'achat, M^{me} de Warens annonce ce résultat à M. Hugonin, tout en lui témoignant ses regrets d'avoir été contrainte d'abandonner pour si peu d'argent une des plus belles entreprises de l'Europe :

« Evian, ce 24 février 1755.

» J'ai l'honneur de vous donner avis que je m'accommode
» avec M. Perrichon, mon associé de Lyon. Il m'offre un
» capital de dix mille livres de Savoie, un quart pendant ma
» vie des profits qu'il retirera de ma portion et toutes les
» dettes que je puis avoir faites payées. Vous sentez bien qu'il
» faut semer le blé avant de le recueillir. De même s'en
» prend-on dans les mines. Je n'aurais jamais été en état de
» former une Compagnie pour m'aider aux grandes dépenses

¹ Mugnier, p. 286.

» indispensables qu'il m'a fallu faire pour bien établir mon
» entreprise qui est certainement aujourd'hui une des plus
» belles de l'Europe, si je n'avais pas agi comme je l'ai fait.
» Il est certain qu'il est bien fâcheux pour moi de quitter cette
» entreprise, après avoir tant pris de peine et travaillé pendant
» vingt-cinq années, c'est-à-dire depuis 1730, à former un si
» bel établissement, et d'abandonner pour si peu de chose un
» effet si précieux, faute d'avoir pu mettre dix mille livres
» pour ma part en dépôt au Sénat, afin d'obtenir le temps
» suffisant de défendre mes droits. Et par ce défaut de dix
» mille livres je perds la plus belle et plus riche fortune qu'un
» particulier puisse souhaiter, car bien des Princes s'en seraient
» contentés. Enfin, mon cher neveu, j'en ai fait le sacrifice à
» Dieu et je vais finir mes jours ici avec ce peu, ne désirant
» plus rien que de vivre et de mourir tranquille en la crainte
» du Seigneur. Le voyage que j'ai fait faire à Lyon, pour
» parler d'accommodement, me coûte douze louis neufs et
» quatre sequins. Voilà où j'ai employé les dix louis que vous
» avez eu la bonté de me confier et que je vous rendrai, Dieu
» aidant, avec honneur. J'attends la St-Jean avec bien de
» l'impatience, puisque c'est dans ce temps là qu'on doit me
» compter de l'argent. Mais pour me soutenir journellement
» jusqu'à ce temps là je n'ai pas le sol. Ainsi je vous supplie
» de me faire encore la faveur de m'envoyer un petit secours...
» Vous me procurez par là le moyen de me soutenir sans faire
» des demandes à personne. Car je vous proteste que je suis
» ici dans un pays où l'on vit d'une manière pire que chez les
» Tartares.

» ...Il suffit que mes revenus soient sur les finances pour
» que je n'y trouve pas un écu à emprunter, et pour ce qui
» regarde mes autres prétentions, je ne leur en explique pas
» les conséquences ni l'importance, pour ne pas exciter leur
» jalousie. Heureusement pour moi, qui regarde les travaux
» des mines comme des chimères, je les laisse à leurs idées.
» Cependant M. Perrichon, qui est un très fin renard, n'a pu
» s'empêcher d'avouer à ces Messieurs que mon entreprise
» commençait à être lucrative, qu'il avait retiré pour sa part

» de cette année pour dix-huit mille livres de gâteau d'argent.
» Et moi je puis vous assurer que l'on peut en tirer pour cent
» mille écus par année, si l'on travaillait comme il conviendrait
» de le faire. Mais tout cela n'est plus rien pour moi puisque
» j'abandonne le tout pour un morceau de pain... »

Dans sa dernière lettre à son neveu, datée d'Evian le 9 mars 1755, M^{me} de Warens ne parle plus de ses embarras industriels. Son séjour en Chablais se prolongea jusqu'au mois d'août 1755, époque où elle rentra à Chambéry pour ne plus quitter désormais cette ville ¹.

L'arrangement qu'elle avait négocié avec M. Perrichon n'eut finalement aucun résultat ², pour deux raisons. Tout d'abord ils ne purent s'entendre au sujet du versement des dix mille livres que M^{me} de Warens voulait avoir entre les mains, tandis que son associé trouvait juste de les retenir en remboursement de ce qu'elle lui devait. Puis elle ne put supporter l'idée de se voir exclure de la direction d'une entreprise qu'elle avait fondée, qu'elle se croyait seule capable de conduire à la prospérité et sur laquelle elle se faisait de si belles espérances. Le jugement du 2 avril 1754 lui reconnaissait la faculté de reprendre dans le cours de l'année les biens vendus à M. Perrichon, en le remboursant de la dette. Elle fit tous ses efforts pour trouver des fonds dans ce but. N'ayant pas réussi, malgré deux délais de rachat obtenus par permission royale, elle dût abandonner dix-huit mois plus tard ses dernières prétentions sur les mines de fer de la Haute-Maurienne ³.

On pourrait croire qu'elle en avait assez de ces entreprises néfastes qui lui avaient causé tant de soucis ; qu'à l'avenir donc elle s'en tiendrait à l'écart pour finir sa vie tranquille. Ce serait bien mal la connaître. Son découragement ne fut pas long ; les illusions reprirent le dessus. Elle exploitait depuis quelques années une petite mine de houille à Arâches (Faucigny). C'est sur elle que se concentre maintenant son activité.

¹ Mugnier. p. 342.

² Mugnier, p. 350.

³ Mugnier, *M^{me} de Warens et Jean-Jacques Rousseau*, p. 341. C'est cet ouvrage qu'il faut consulter pour les détails biographiques que nous omettons ici.

Mais là aussi, au lieu de trouver la fortune, elle ne rencontre que déboires et misères. Elle finit par y engloutir ce dont elle avait le plus besoin, les annuités de sa pension.

M^{me} de Warens mourut à Chambéry le 29 juillet 1762.

A. DE MONTET.

SCHINNER ET SUPERSAXO

(V. livraison de février.)

Revenons maintenant à Supersaxo, que nous avons laissé en prison à Berne. Sa captivité ne fut sans doute pas trop dure, vu les sympathies que l'on avait pour lui. Relâché au bout de deux mois et innocenté par la Diète, il rentre en Valais avec une escorte de deux cents de ses amis. Mais toutes ses propriétés ayant été envahies et pillées, il ne trouve de refuge que dans la maison de sa femme à Brigue. Rassemblant à la hâte mille de ses partisans, il se met à leur tête pour aller réclamer justice. Vainement on cherche à lui barrer le passage à Viège ; il poursuit sa marche triomphante sur Sion, où un Grand Conseil, dans lequel ses partisans étaient en majorité, le déclare innocent et bon citoyen. Entre temps, Mathieu Schinner s'était enfui : travesti en lépreux, il avait pu passer incognito au milieu des lignes ennemies et arriva sans encombre à Rome, où le pape le reçut à bras ouverts et, l'ayant nommé évêque de Novare, lui octroya, à Ravenne, le chapeau de cardinal, sous le titre de Sainte-Potentienne.

A peine revêtu de la pourpre, Mathieu s'empresse de retourner en Valais. Il convoque une Diète à Ernen et demande que Georges y soit conduit prisonnier ou condamné à l'exil. Les députés se refusant à cette exigence, Mathieu arme deux cents hommes et ordonne à quinze cents autres des dixains inférieurs de se rendre en toute diligence à Brigue. Mais Georges, qui s'était d'abord caché dans une